

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11/1/2005.

\*

### **ORDRE DU JOUR**

Le Conseil de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS s'est réuni, en séance ordinaire, le 11/1/2005 à 18 H, sur convocation régulière en date du 20/12/2004 au Siège de la Communauté de Communes, 3 rue de Sélestat à BENFELD, sous la présidence de Mme Esther SITTLER, Présidente.

#### **I) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance

#### **II) DEVELOPPEMENT LOCAL**

- 1) Demande d'attribution d'une subvention à l'association « Espace-jeunes »
- 2) Demande d'attribution d'une subvention à l'office de tourisme de BENFELD et ENVIRONS.
- 3) Plateaux d'évolution : attribution des marchés

#### **III) ADMINISTRATION GENERALE**

- 1) Demande de renouvellement du contrat de travail de M.LEFEVRE Claude, Directeur adjoint.

#### **APPEL DES DELEGUES PRESENTS**

#### **PRESIDENTE :**

Esther SITTLER (pouvoir de M. Roger KIEFFER)

**VICE-PRESIDENTS :**

Jacques HELFTER  
Auguste SCHNAITER  
Denis SCHULTZ  
Claude WISSENMEYER  
Robert LUSTIG (pouvoir du Dr. MESSMER)

**CONSEILLER(S) :**

Eric MAYER  
Jean-Paul BAUMANN (pouvoir d'André WETZEL)  
Michel MEUNIER  
Bernard WEBER  
Robert SCHNEIDER  
Fernand BURCKEL  
Gaston SCHMITT  
Francine FROMENT  
Michel KOCHER  
Martine LIMACHER  
Jean-Claude ROHMER  
Jean-Paul BRUGGER  
Rémy WILLMANN  
Suzanne WENDLING  
Léon HAAG

**Excusé(es):**

André WETZEL  
Daniel MESSMER  
Lydie SIPP  
Jean-Marie GRUNERT  
Roger KIEFFER

*Jusqu'à 18H21:*

Conseillers en fonction	Conseillers titulaires présents	Conseillers suppléants présents	Pouvoirs	Excusés
26	20	00	03	06

*A partir de 18H22 :*

Conseillers en fonction	Conseillers titulaires présents	Conseillers suppléants présents	Pouvoirs	Excusés
26	21	00	03	05

**Assistaient en outre à la séance :**

Mme Patricia GOELLER, Trésorière

### **Services internes :**

M. Philippe GRUSSENMEYER, Directeur.

M. Claude LEFEVRE, Directeur Adjoint

La Présidente, Esther SITTLER, souhaite la bienvenue aux personnes présentes

Et ouvre la séance à 18H 15.

### **COMMUNIQUE DE LA PRESIDENTE :**

1) Attribution du marché adapté « étude de zonage d'assainissement » à la société SOGREAH consultants de STRASBOURG pour un montant de 48 700€HT (montant estimatif : 70 000€HT, durée des travaux : 7,5 mois.

2) sortie du prochain COCOBEN INFOS le 1/2/2005.

### **I) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

#### **1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Madame la Présidente indique que le code général des collectivités territoriales impose de nommer au moins un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire (articles L.5211-1 et L.2121-15).

Monsieur **Michel KOCHER** est désigné en qualité de secrétaire de séance.  
les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants

### **II) DEVELOPPEMENT LOCAL**

#### **1) demande d'attribution d'une subvention de 60 000€ à l'association « Espace-Jeunes de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS »**

OUI l'exposé de M.SCHULTZ, Vice-Président,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et précisant que « s'agissant de dépenses de subventions, les crédits qui figurent au compte 657 de la commune ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution. Ainsi, le maire, avant le vote du budget primitif, ne peut exécuter les dépenses dont la masse de crédit est inscrite au compte 657 du budget de l'exercice précédent. Pour permettre au maire d'exécuter ces dépenses, le conseil municipal doit délibérer sur l'attribution des subventions. Cette délibération peut intervenir avant

le vote du budget primitif, sous réserve d'être reprise et complétée, au besoin lors du vote de celui-ci. »

**ATTRIBUE** une subvention de 60 000€ à l'association « Espace-Jeunes de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS » au titre de la participation de la Communauté de communes au coût des postes du personnel pour le premier trimestre 2005.

### **2) Demande d'attribution d'une subvention de 35 000€ à l'office de tourisme de BENFELD et ENVIRONS**

OUI l'exposé de M.WISSENMEYER, Vice-Président,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et précisant que « s'agissant de dépenses de subventions, les crédits qui figurent au compte 657 de la commune ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution. Ainsi, le maire, avant le vote du budget primitif, ne peut exécuter les dépenses dont la masse de crédit est inscrite au compte 657 du budget de l'exercice précédent. Pour permettre au maire d'exécuter ces dépenses, le conseil municipal doit délibérer sur l'attribution des subventions. Cette délibération peut intervenir avant le vote du budget primitif, sous réserve d'être reprise et complétée, au besoin lors du vote de celui-ci. »

**ATTRIBUE** une subvention de 35 000€ à l'office de tourisme de BENFELD et ENVIRONS au titre de la participation de la Communauté de Communes au coût des postes du personnel pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2005.

*Melle Francine FROMENT entre en séance à 18H22.*

### **3) Demande d'attribution des lots pour les plateaux d'évolution**

OUI, l'exposé de Mme Esther SITTLER, PRESIDENTE,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** l'avis de la Commission d'appel d'offres du 5 janvier 2005,

**APPROUVE** le choix des entreprises selon les conditions énoncées ci-dessous :

Lot n°1 : terrassement & aménagement : Jean LEFEBVRE : 81 907€HT délai : 3 MOIS.

Estimation : 132 000€HT

Lot N°2 : équipement multisports : HUSSON COLLECTIVITES : 253 814,50€HT  
délai 5 mois.

Estimation : 318 000€HT

**AUTORISE** Mme la PRESIDENTE à signer les pièces du marché et tout document nécessaire à sa bonne réalisation avec les entreprises retenues,

### **III) ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1) Demande de renouvellement du contrat de travail de Monsieur Claude LEFEVRE, Directeur Adjoint**

Le contrat de travail de Claude LEFEVRE doit être renouvelé de façon expresse tous les trois ans, dans l'attente de la réussite à un concours administratif. Son statut est en effet celui d'un agent non-titulaire de la fonction publique territoriale faisant fonction de Directeur Adjoint.

Un renouvellement est nécessaire pour la période 2005-2008, dans l'attente de la réussite d'un concours administratif de la fonction publique territoriale.

Une augmentation du traitement de 38 points (indice majoré) est proposée compte tenu de l'ancienneté accumulée, correspondant aux alentours du 10ème échelon du grade d'attaché. Aucune augmentation n'est en effet intervenue depuis 2002 à l'exception de celle propre à la faible revalorisation du point indiciaire.

#### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** la loi n°83-634 du 17.07.1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée et notamment ses articles 136 alinéa 3 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n°88-145 du 15.02.1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26.01.1984 précitée,

**VU** la délibération du 31 mars 1992 portant création d'un poste de secrétaire général adjoint,

**DECIDE** de renouveler le contrat de travail de M. Claude LEFEVRE dans des fonctions identiques,

**AUTORISE** Mme la Présidente ou son représentant à signer le contrat triennal y relatif

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme la PRESIDENTE à 18h40.***

La PRESIDENTE,  
Esther SITTLER.

Le Secrétaire Elu,

Michel KOCHER  
Conseiller.

Le Secrétaire Administratif,

Philippe GRUSSENMEYER  
Directeur.